

# CONCOURS PHOTO

Gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs



## I – THEME DU CONCOURS

Le thème retenu pour cette édition 2025 du concours photo est : « Les arbres hors du commun à Porte-de-Savoie ». Les participants devront illustrer ce thème au mieux. Les photos présentées devront avoir été prises à Porte-de-Savoie.

## II – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toute personne physique. Seuls les photographes professionnels en sont exclus.

Les participants seront répartis selon deux catégories :

6 - 18 ans ;

18 ans et plus.

La participation au concours est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

## III – DUREE ET DEROULEMENT DU CONCOURS

Le concours est ouvert jusqu'au samedi 28 juin 2025 à midi (dernier jour de dépose des clichés et du bon de participation).

## IV – MODALITES DE PARTICIPATION

Chaque participant pourra présenter 3 photos au maximum, d'un format A4 en couleur ou en noir et blanc sur papier brillant ou mat. La photo ne doit ni être retouchée, ni faire l'objet d'un montage par le biais d'un logiciel de retouches. Les tirages devront être numérotés de 1 à 3 en fonction du nombre de clichés présentés au concours.

Le lieu de la prise de vue devra obligatoirement être noté au verso de la photo à laquelle un titre pourra être donné.

Les tirages devront être déposés à la bibliothèque de Porte-de-Savoie accompagnés du bulletin de participation dans une enveloppe (sur les heures d'ouverture de la bibliothèque).

Chaque participant devra fournir son fichier original (format informatique) pour un éventuel agrandissement.

Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des dites photos. Ils consentent à ce titre à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication de la commune. Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiables sur les photos présentées ou des personnes propriétaires des biens représentés. La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des photos.

## V – JURY DU CONCOURS ET CRITERES DE SELECTION

Les photos des candidats seront exposées à la bibliothèque de Porte-de-Savoie et feront l'objet d'un vote des usagers de la bibliothèque du lundi 30 juin 2025 16h30 au samedi 13 septembre 2025 à midi. Le classement lié au vote des usagers comptera pour la moitié de la note finale. Le jury établira un classement comptant pour moitié de la note finale.

Attention, aucun signe distinctif ne doit être apposé sur les photos. Seuls pourront connaître le nom des auteurs des clichés les personnes chargées de réceptionner les œuvres. Les photographies seront ensuite jugées sur plusieurs critères principaux : la pertinence du sujet, l'originalité, la technique et l'intérêt artistique.

L'organisateur se réserve le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre de la participation au concours. Il se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public. La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

## VI – PRIX ET RECOMPENSES

Pour chacune des deux catégories, les récompenses seront attribuées aux trois premiers clichés sélectionnés et rendus publics lors d'une cérémonie de remise des prix. Un seul lot sera attribué par personne. Les gagnants seront informés par téléphone ou par courriel. Les lots ne seront ni repris ni échangés.

Lots catégorie "adultes" :

1er lot : Un coffret de deux bouteilles de vin + 1 bon d'achat Kadéo de 100€

2ème lot : 1 bon Kadéo de 75€

3ème lot : un coffret de 3 bouteilles

Lots catégorie "enfants" :

1er lot : Un panier garni "friandises" + 1 bon d'achat Kadéo de 100€

2ème lot : 1 bon Kadéo de 75€

3ème lot : Un panier garni "friandises"

## VII – INFORMATIONS NOMINATIVES

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Liberté, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.